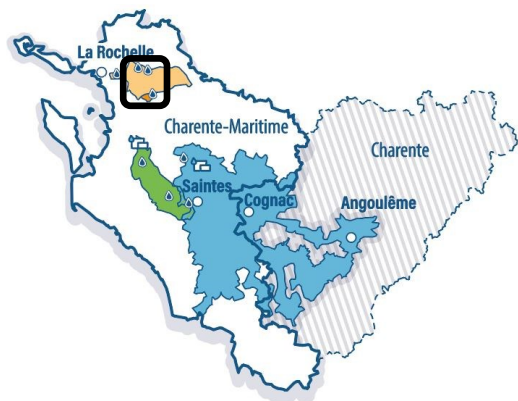


► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2024-2026



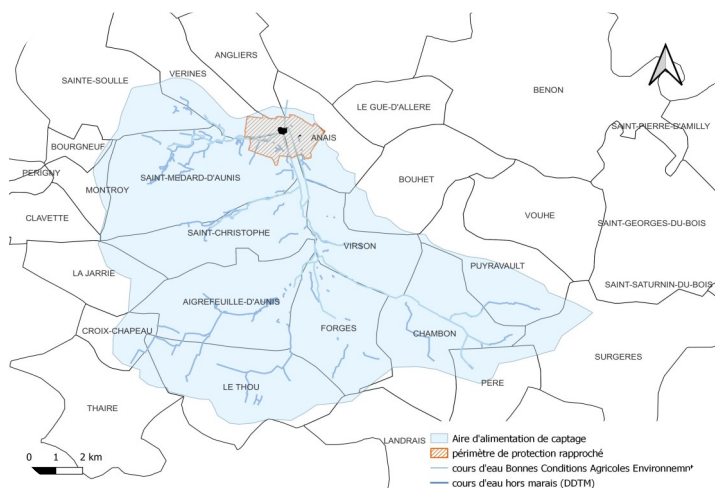
Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

Le captage de Fraise – bois boulard faisant partie de ces ressources stratégiques, la communauté d'agglomération de La Rochelle pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2024-2026.

L'objectif est d'évaluer le programme en 2026 pour identifier les marges de progrès et leviers pour la prochaine période 2027/2032.

► L'AIRE D'ALIMENTATION

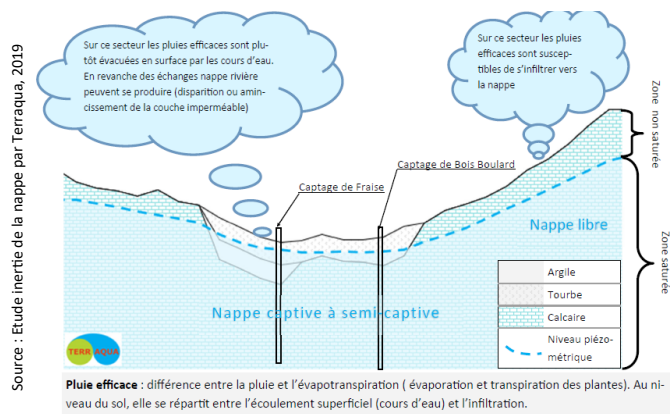
DU CAPTAGE DE FRAISE-BOIS BOULARD



NB : Les deux ouvrages de Bois Boulard se situent à 600 mètres à vol d'oiseau du captage de Fraise. L'étude hydrogéologique a montré qu'il s'agissait du même « champ captant », c'est pourquoi ils possèdent le même périmètre de protection rapproché et la même aire d'alimentation de captage.

► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le champs captant de Fraise-Bois Boulard est constitué de plusieurs ouvrages qui exploitent la nappe des **calcaires fissurés de l'Oxfordien supérieur**. Les 5 ouvrages de Fraise sont à des profondeurs entre 12 et 20 m. Le schéma ci-dessous résume le fonctionnement hydrogéologique du champ captant. Des phénomènes de **dénitrification naturelle** sont actifs sur certains ouvrages.



 Superficie du territoire : 14 000 ha

 SAU : 12 301 ha

 221 exploitations ayant au - 1ha

 Grandes cultures majoritaires

 Collectivité porteuse : Communauté d'agglomération de La Rochelle

 Ressource : Eau souterraine (nappe du jurassique supérieur de l'Aunis)

 Quantité d'eau prélevée : environ 1 Mm³/an

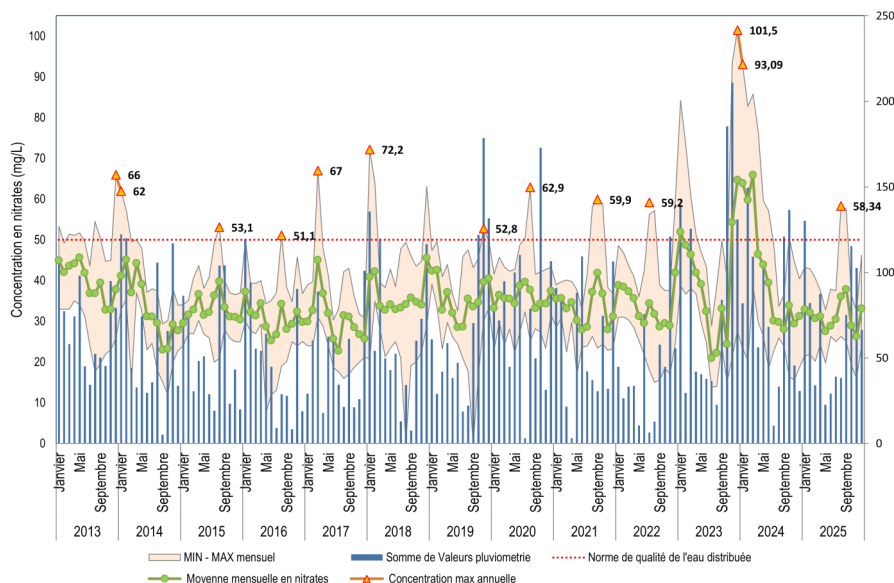
 Alimentation partielle de Bourgneuf, Montroy et la Rochelle (37 150 hab.)

QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE FRAISE

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

Données auto-surveillance : mesure des concentrations en nitrate de chaque ouvrage
tous les lundis matins

En 2025, la concentration moyenne en nitrates des ouvrages de Fraise s'est élevée à 31 mg/L. Des pics de nitrates se produisent après les périodes de forte pluie, qui restent moindre qu'en 2024. Pour l'année 2025, la concentration maximale a été relevée en août et elle s'est élevée à 58 mg/L. Les minimas se situent autour de 20 mg/L. L'amplitude entre les valeurs minimales et maximales est très variables (du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage) et peuvent aussi être influencé par le niveau piézométrique de la nappe.



NB : champ captant non exploité du 25/10/2023 au 8/06/2024 pour observation de l'évolution des concentrations en chlorothalonil-R471811 pendant la période de recharge de la nappe.

SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES

Données auto-surveillance, Contrôle sanitaire et APB 2025 : 192 analyses portant sur 274 molécules de pesticides ou

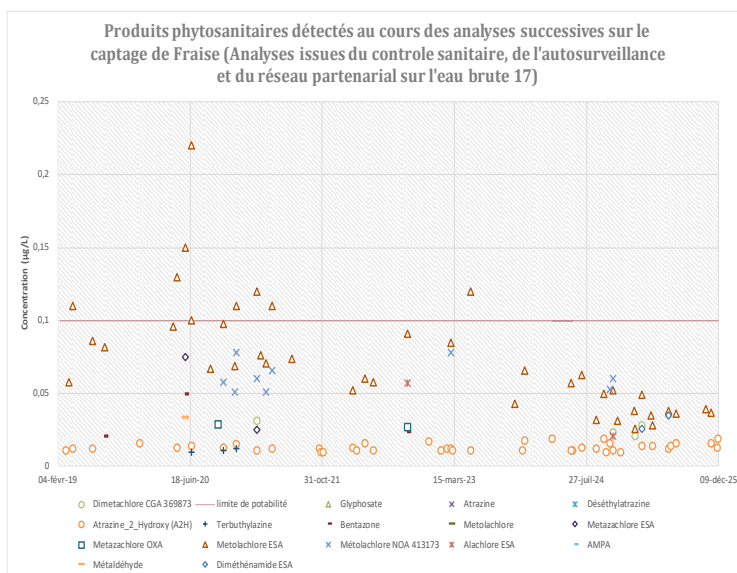
En 2025, le métolachlore-ESA a été détecté dans 70% des analyses avec des concentrations allant de 0.026 à 0.049 µg/L en quantité inférieure à la norme de distribution de 0.1 µg/L. Cet herbicide utilisé en maïs, soja et tournesol est interdit d'utilisation depuis le 21 octobre 2024. Le diméthachlore-CGA 369873 est détecté deux fois (métabolite du diméthachlore, interdit d'utilisation depuis 2008). Le diméthénamide ESA est détecté 2 fois sur 5 analyses à des concentrations autour de 0.03 µg/L. Il s'agit d'un métabolite du diméthénamide herbicide utilisé sur colza.

On retrouve l'hydroxy-atrazine (A2H), métabolite de l'atrazine, interdit depuis 2003 dans 61% des analyses à des concentrations très faibles (autour de 0.01µg/L).

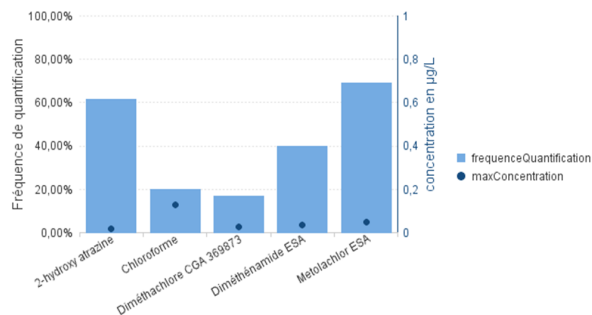
Le chloroforme est détecté pour la première fois le 8/12 à 0.13 µg/L. Il peut être utilisé comme solvant dans certains produits.

Enfin, le chlorothalonil-R471811 (métabolite du chlorothalonil classé depuis comme non pertinent par l'ANSES) est suivi mensuellement sur le champ captant. Les concentrations varient de 0.8 à 2 µg/L sans pouvoir analyser de tendance particulière.

ME-



NB : Le graphique ci-dessus ne présente pas les résultats des analyses des métabolites du chlorothalonil (fongicide interdit fin 2019 et plus utilisé depuis début 2020). Ces métabolites sont probablement présents depuis longtemps, mais ils n'ont été « découverts » qu'en juillet 2023 lors de leur ajout au contrôle sanitaire.



Pour aller plus loin : anses.fr - Détecter et surveiller les pesticides dans l'eau du robinet

Le Programme Re-Resources est financé par :



Pour toute information, contactez-nous :

Service Eau Potable Exploitation

05 46 30 35 34

